

LES BRISE-VENT DE LA MITIS

6993313

DURÉE DU PROJET PRIME-VERT PAAR DU MAPAQ
(MODIFIÉ, DATE DE FIN INITIALEMENT 31 MARS 2023) :

2020.08.15 / 2024.02.15

RAPPORT FINAL MRC

Réalisé par :
Marie-Claude Hamel, ÉCO Mitis

31 janvier 2023

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TITRE DU PROJET : LES BRISE-VENT DE LA MITIS

NUMÉRO DU PROJET : 6993313

RÉSUMÉ DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

Ce projet-pilote, d'une durée de près de quatre ans, vise à planter 15 km de haies brise-vent afin de protéger les routes, augmenter les rendements en agriculture et favoriser la biodiversité. La complémentarité des brise-vent avec les cultures agricoles est au centre des préoccupations de l'équipe du projet. L'organisme sans but lucratif Éco Mitis coordonne ce projet avec la collaboration de: la MRC de La Mitis, les municipalités, les entreprises agricoles, le ministère des Transports, les firmes en agronomie JMP Consultants et Écosphère, le centre collégial de transfert de technologie Biopterre, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, le syndicat de l'UPA de La Mitis, le Groupement forestier Métis-Neigette inc, Élyme conseils. et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Un inventaire des secteurs problématiques de poudrerie hivernale a déjà été réalisé par Éco Mitis avec les responsables des travaux publics des 16 municipalités de La Mitis en 2019. Ce travail sert de base pour prioriser les secteurs où les haies seront implantées. Les entreprises agricoles participantes recevront une rétribution pour les biens et services environnementaux liés aux aménagements dans les secteurs ciblés par l'inventaire.

L'équipe du projet bénéficie de l'expertise de M. André Vézina de Biopterre qui œuvre depuis 35 ans en agroforesterie. Il accompagnera les conseillers en agroenvironnement dans la conception des haies brise-vent.

Depuis le mois d'août 2020, Marie-Claude Hamel, coordinatrice du projet, orchestre les différentes actions à accomplir afin de mettre en place toutes les bases de ce projet avec l'ensemble des partenaires. Maintenant que les protocoles visant à la réalisation des brise-vent sont prêts, le travail à effectuer est de collaborer avec des municipalités, le MTQ et des entreprises agricoles pour planter et entretenir des haies brise-vent sur le territoire mitissien.

Bien que plusieurs contacts ont été faits, des rencontres avec des directions générales de municipalités et des élus, le nerf du projet est de convaincre les entreprises à participer et de trouver le financement municipal pour défrayer la portion non-subsidée de la réalisation des haies: plantation, entretien et rétribution. Étant donné le contexte socio-économique de La Mitis, le sous-financement des municipalités, il s'avère un défi de taille de convaincre certaines municipalités de participer. Des recherches pour du financement public ou privé ont été faites afin d'aider les municipalités à financer la portion non-subsidée des haies. Il s'avère difficile de trouver du financement pour la rétribution aux entreprises agricoles. Cela est plutôt perçu comme une dépense non admissible aux subventions que nous avons repérées. Le financement de l'entretien sur 40 ans est difficile aussi à trouver avant que les haies aient besoin d'entretien. Cela veut dire que nous devons attendre pour trouver du financement pour l'entretien que le projet soit plus avancé. Les municipalités ont donc à prévoir

des fonds pour l'entretien sur 40 ans et à espérer que nous trouverons du financement pour l'entretien dans le futur sans avoir de garantie, de même que pour les coûts de rétribution. Le contexte d'urgences climatiques et la volonté du secteurs agricole et municipal d'axer sur le développement durable sera propice dans les années à venir pour trouver le financement public adéquat (des différents paliers de gouvernement) pour ce projet écoresponsable.

Le comité aviseur des brise-vent a aussi regardé de plus près la possibilité de créer un fonds régional dédié à la plantation, que nous nommons actuellement «Bourse carbone à circuit court BSL». Nous avons rencontré virtuellement Jean Nollet de Coop Carbone à Québec pour planifier une étude de faisabilité d'une bourse carbone qui aiderait à financer notre projet et d'autres projets bas laurentiens. M. Nollet a préparé un devis, mais nous avons décidé de ne pas aller plus loin pour l'instant dans ce sous-projet de financement des haies. Nous gardons les portes ouvertes si de nouvelles possibilités de crédit carbone régional pourrait être utilisé dans le cadre des brise-vent.

Des circonstances ont fait en sorte que la responsable du projet, M.C. Hamel, a recommandé de revoir l'échéancier de plantation des haies prévues initialement dans le cadre de ce projet PARR du MAPAQ. La pandémie, les élections municipales, l'allongement de la période de consultation pour préparer le système de mise en œuvre des brise-vent, le manque de personnel chez Écosphère, le désistement de la participation de Terre-Eau inc. constituent les principaux motifs.

L'objectif du projet initial était de réaliser 16 km de haies dans La Mitis d'ici avril 2023. Bien que nous prévoyons toujours de concevoir des plans d'aménagement de haies bris-vent d'une longueur totale de 16 km d'une ou deux rangées, nous préconisons de faire une première année de plantation estimée maximum à 5 km afin de s'assurer que ces haies soient bien planifiées et implantées. 10 km par année pourraient être implantés ensuite si nous trouvons suffisamment d'alliances entre des municipalités ou le MTQ et des entreprises agricoles dans les secteurs ciblés par l'inventaire.

En 2021, la participation d'Écosphère n'a pas été à l'échelle de nos attentes étant donné leur manque d'effectif. L'équipe d'Écosphère n'a pas pu faire le démarchage tel que prévu. Et Terre-Eau inc. qui devait au départ travailler avec nous s'est désisté à la mi-année de 2020. Il ne restait donc que Noémi Côté de la firme JMP Consultants qui a pu concevoir trois plans d'aménagement de haies et effectuer le démarchage auprès des entreprises. Heureusement, l'équipe d'Écosphère a confirmé qu'elle pourra continuer le démarchage en 2023 et faire des plans chez leurs clients producteurs. Nous voulions donc faire une première année d'implantation en 2022 de quelques kilomètres pour bien tester la mécanique du projet. Ayant reçu les réponses positives des municipalités de février à mai 2022, les démarches avec les entreprises agricoles s'avèrent difficiles en cette période printanière d'opération culturale. Ils sont difficiles à joindre. Il est possible que cela s'améliore en juillet-août quand les opérations culturales seront un peu moins intensives, quoique nous savons que c'est durant la saison froide que les entreprises agricoles sont plus faciles à contacter. L'année prochaine, ce sera plus simple d'effectuer l'implantation de haies sur le territoire. À l'été 2022, nous avons décidé de suspendre les nouveaux contacts d'entreprises agricoles pour réviser à la hausse la

rétribution en consultant le comité aviseur en septembre et les municipalités en cours de route. Cela est dû au manque d'enthousiasme des entreprises face à notre projet par perte de superficie cultivable et par la hausse récente des coûts à cause de l'inflation. Notre nouvelle rétribution définie à l'automne 2022 (750\$ l'hectare indexée à 3%) semble davantage intéressée les entreprises agricoles même si plusieurs d'entre elles craignent la perte de superficie cultivable. Quelques entreprises agricoles ont confirmée leur intérêt à participer au projet et ont conçu ou sont en train de concevoir des plans de haies avec Noémi Côté de chez JMP Consultants.

Le MTQ a un grand potentiel de réalisation de haies s'il va de l'avant comme prévu avec ÉCO Mitis dans ce projet. Une grande partie de l'inventaire des secteurs ciblés pour les haies est située sur des routes à juridiction provinciale (MTQ). Par contre, il est logique de prévoir une certaine lenteur avant d'arriver à la première plantation de haies brise-vent vu la complexité administrative de la gestion de ce type de projets pour le MTQ. Il y a de l'ouverture de la part du bureau local et régional du MTQ. Nous trouverons un moyen de financer les haies, incluant la rétribution des entreprises agricoles, avec le MTQ en collaborant étroitement avec la MRC de La Mitis. Des rencontres auront lieu dans les prochains mois avec le MTQ et la MRC pour arriver à mettre en place une structure administrative efficace pour gérer les fonds du projet brise-vent. Cela concerne à la fois les haies sur les routes municipales et provinciales.

Quelques municipalités ont décidé d'implanter des haies brise-vent et ont demandé au MTQ d'implanter aussi des haies sur leurs routes provinciales.

Ste-Angèle-de-Métis sera prête à implanter 3,2km si toutes les entreprises concernées acceptent en 2023-2024.

Grand-Métis a accepté d'implanter environ 700 mètres, le total de leur besoin en haies brise-vent selon l'inventaire de leurs routes municipales.

Un conseiller municipal de Grand-Métis, propriétaire de terres en secteur problématique du MTQ à Grand-Métis, accepterait possiblement d'implanter des haies sur ses terres. Il en avait lui-même implanté sur d'autres secteurs de ses terres récemment.

St-Octave-de-Métis est prêt à implanter la haie double pour une tronçon de route du Petit Métis de 1.165km. Le plan modifié est actuellement en analyse. Le protocole d'entente avec la Ferme Sagir sera signé sous peu en vue d'une implantation au printemps 2023.

St-Joseph-de-Lepage a accepté d'implanter des haies protégeant son secteur Est en 2023 (2km) et son secteur Ouest (1km) en 2024.

L'inventaire des entreprises agricoles de Ste-Flavie a été effectué. Les deux entreprises agricoles, qui ont la majorité des terres (1,7km) sur le 2km de tronçon de route prioritaire pour le projet, ont été contactées et ne sont pas prêtes à s'engager présentement.

À Sainte-Flavie, le MTQ sera prêt à collaborer pour implanter une haie d'environ 700 mètres en terre municipale non cultivée sur la route 132, côté Ouest, près de l'aéroport.

Ste-Luce a la volonté de commencer les démarches du projet, mais un manque de temps de leur personnel retarde le début des démarches.

Métis-sur-Mer a confirmé son intérêt de protéger la route Castonguay et le rang 4 par des brise-vent si les entreprises sont d'accord.

Les conseils municipaux de Mont-Joli, St-Donat, de Padoue Ste-Jeanne-d'Arc et La Rédemption ont aussi reçu la présentation du projet en personne ou mode virtuel. Une impression positive s'est dégagée de ces rencontres et c'est davantage pour 2023 et 2024 qu'il est envisagé un début de démarchage pour ces municipalités. Une confirmation officielle n'a pas encore été faite. Toutes les autres municipalités de La Mitis ont été contactées par courriel ou téléphone à plus d'une reprise depuis l'automne 2021 pour les inviter à recevoir notre présentation de projet, mais il n'y a pas eu de retour de leur direction générale à cet égard. Ces municipalités seront contactées à nouveau d'ici l'automne pour planifier leur participation au projet en 2023 ou 2024.

Il sera donc plus réaliste de planifier une implantation de haies brise-vent maximale de 5 km en 2023, de 5 à 10 km en 2024 et 2025. Ayant à travailler avec un petit groupe d'experts en haies brise-vent (JMP Consultants, Écosphère) aidé d'André Vézina, il est préférable d'y aller minutieusement pour que l'ensemble des parties soient satisfaites du travail réalisé et pour pouvoir continuer à établir des brise-vent à long terme. Cela prend des expériences positives et des haies bien entretenues.

Nous pourrions augmenter l'effectif d'experts techniciens et de planteurs et de personnes qui entretiennent les haies avec le temps. Si nous avons de plus d'experts pour effectuer les plans; Biopterre peut être engagé pour se faire. Pour l'implantation et l'entretien, Groupement forestier Métis-Neigette Inc. peut pallier à augmenter l'effectif. Le plus difficile est de commencer le projet. Après, c'est d'améliorer le processus, de bien entretenir et faire le suivi avec les partenaires. C'est le projet phare d'ÉCO Mitis, avec celui de la forêt nourricière, alors c'est une priorité pour notre équipe de bien réaliser le projet de haies brise-vent que nous mettons en place depuis 2018 avec la communauté de notre région.

OBJECTIFS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif général du projet initial vise à mettre en place les conditions gagnantes pour implanter un réseau de haies brise-vent qui serviront à la fois à améliorer la sécurité routière, la biodiversité et l'usage agricole. Concrètement, ce projet pilote vise, à terme, l'établissement d'au moins 15 km de haies à travers différentes municipalités de La Mitis.

Les objectifs spécifiques incluent les éléments suivants :

- Accroître la biodiversité et la préserver, augmenter la séquestration du carbone par la plantation d'espèces ligneuses - en agissant immédiatement face à l'urgence climatique;
- Concevoir et mettre en place des brise-vent bénéfiques aux différentes formes d'agriculture présentes sur le territoire en résilience aux changements climatiques, notamment par la réduction de l'érosion éolienne et de l'évapotranspiration;

- Concevoir et mettre en place des brise-vent favorables à la protection des usagers de la route et la réduction des coûts de déneigement des routes;
- Réaliser des brise-vent adaptés aux diverses zones climatiques de La Mitis;
- Mobiliser les producteurs agricoles dont un ou des lots sont dans les secteurs inventoriés afin d'obtenir leur participation au projet;
- Concevoir et tester un modèle officiel d'entente de rétribution pour services écologiques et publiques pour les producteurs agricoles.
- Assurer la pérennité des haies par une entente officielle avec les producteurs agricoles et les municipalités concernées et par une planification judicieuse de son entretien à court, moyen et long terme;
- Partager les modèles et les expériences du projet avec le public et les intervenants régionaux, du Québec et d'ailleurs afin d'augmenter le nombre de brise-vent fonctionnels.

L'inventaire de 180 km de secteurs de poudrerie dans La Mitis a mis en lumière une problématique indéniable de sécurité routière. ÉCO Mitis, ayant comme mission de préserver et augmenter la biodiversité mitissienne, constate que la réalisation de brise-vent en terre agricole dans les secteurs problématiques est une action prioritaire pour répondre à sa mission. Pour être fonctionnelles, les haies devront être à une distance adéquate de la route afin d'assurer un impact positif marqué pour la viabilité hivernale, sans entraîner d'effet négatif tel que l'accumulation de neige sur la chaussée et la présence de plaques de glace. De plus, les aménagements doivent assurer la pérennité et l'amélioration de l'usage agricole des parcelles cultivées à proximité. En effet, les tronçons de route jugés problématiques par les municipalités et le ministère des Transports sont principalement en zone agricole dépourvue de haie ou de boisés. Ainsi, en implantant des brise-vent à proximité des routes, un gain sera aussi observé au niveau de la conservation des sols. La réalisation des différents projets de plantation de haies brise-vent devra être adaptée à chaque situation rencontrée. Aussi, la diversité des essences choisies demeure un enjeu de premier plan pour assurer la biodiversité du milieu et la pérennité des brise-vent.

ÉTAPES DE RÉALISATION

Volet 1 : Coordination du projet

Plusieurs rencontres (voir annexe détaillée) du comité aviseur et des partenaires ont eu lieu régulièrement depuis le commencement. Marie-Claude Hamel a rencontré ou eu des appels téléphoniques les directions générales et les maires des municipalités de Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Donat, Saint-Joseph, Les Hauteurs, Mont-Joli et Saint-Gabriel. Chacune des municipalités ont signifié leur intérêt à participer au projet, mais ont constaté une difficulté à financer leur part à court terme. C'est l'une des raisons qui font en sorte que la coordinatrice du projet fait des démarches de financement pour aider les municipalités à financer la partie non-subsventionnée par le MAPAQ pour les haies brise-vent, notamment la rétribution aux producteurs agricoles.

Volet 2 - Standardisation des modèles d'aménagement pour la poudrerie et la biodiversité

2.1 Modèle de rétribution et protocole d'entente

Le mode de rétribution aux producteurs agricoles pour biens et services écologiques et publics rendus est maintenant déterminé. L'entente légale entre propriétaire et municipalité est

finalisée. Pour arriver à un mode de rétribution équitable et adéquat, André Vézina et l'équipe de Biopterre ont effectué des recherches sur ce sujet et M. Vézina a fait des propositions au comité de travail du projet qui est composé de: un représentant de chaque club-conseils, Mylène Gagnon de la fédération de l'UPA, Jonathan Ferté de la MRC de La Mitis, un.e représent.e du ministère du Transport, Louis Brunet, administrateur d'ÉCO Mitis et ingénieur chez Groupement forestier Métis-Neigette, Marie-Andrée Audet du MAPAQ et la coordonnatrice du projet. Ceux-ci, avec André Vézina, sont arrivés à un consensus sur le mode de rétribution en consultant les partenaires et qui est fixé pour la globalité du projet. Le moyen de financement de la rétribution aux producteurs est aussi décidé par ce comité avec les partenaires du projet.

2.2 Mentorat, accompagnement et partage d'expertise des conseillers

Monsieur Vézina accompagne les conseillers en agroenvironnement afin de s'assurer que les modèles de haies proposés répondent bien aux 3 principaux objectifs du projet : protection des routes, amélioration de la biodiversité et amélioration de l'usage agricole.

2 demi-journées d'échanges théoriques et pratiques ont été organisées en mode virtuel par Monsieur Vézina afin d'assurer l'homogénéité des pratiques et d'améliorer la connaissances des conseillers. Dans le contexte de la pandémie et parce que les personnes du comité habitent différentes MRC, le mode virtuel des rencontres est privilégié. Des visites terrains ont cependant eu lieu en mai 2021 dans La Mitis avec M. Vézina, N. Côté de JMP Consultants et M.C. Hamel sur les trois terrains qui ont fait l'objet de plans d'aménagement de haies. Par ailleurs, une banque d'heures est également disponible pour les conseillers afin de faire valider certaines informations par M. Vézina lors de la réalisation des plans et des brise-vent. Ce mentorat avec les clubs permet d'améliorer les modèles théoriques des haies et de les adapter à la réalité terrain. Ces modèles de haie, bien que basées sur des modèles de brise-vent québécois probants, seront peaufinés au fil des ans par l'équipe du projet des brise-vent de La Mitis.

Les modèles de haies proposés au départ était essentiellement de 30 à 45 mètre de distance de la route à l'intérieur du champ. Cela a rebuté une majorité d'entreprises agricoles approchées. Selon le fetch (obstacle naturel en amont du champs: boisée ou autre) environnant, la haie sera proposé d'être implantée en bord de champ pour accommoder les entreprises. Il se peut que pour parvenir à rendre la haie efficace, d'autres haies soient plantées perpendiculairement en limite de lot ou de chemin agricole.

L'entretien futur des haies a aussi été déterminé en début de projet par le comité aviseur et les partenaires avec l'aide-conseil de monsieur Vézina. L'importance de l'entretien des haies, la taille d'arbres et le remplacement d'arbres le cas échéant, rendra d'autant plus efficaces les haies et contribuera fortement à la pérennité du projet. L'entretien sera accompli principalement par les firmes en agronomie qui ont préparé les plans ou par le Groupement forestier Métis-Neigette. Si l'entreprise agricole veut participer à l'entretien, cela pourra être aussi possible. L'entreprise sera tenue informée du calendrier d'entretien et sera aviser à l'avance des visites d'entretien.

Volet 3 - Priorisation et démarchage

Les conseillers en agroenvironnement collaborent avec la chargée de projet, les municipalités et le ministère des Transports pour cibler les entreprises agricoles les plus propices à prendre part au projet pilote. Ces conseillers exécutent le démarchage auprès des producteurs agricoles. La chargée de projet M.C. Hamel rencontre les équipes municipales et les partenaires pour l'avancement du projet.

Les conseillers en agroenvironnement expliqueront le projet aux producteurs agricoles avec le cahier de présentation des Brise-Vent de La Mitis à titre de référence. Les entreprises agricoles sont consultées pour la sélection des végétaux et du patron de plantation, tout en considérant les objectifs de contrôle de la neige et de biodiversité.

Les membres du comité aviseur se sont réunis une douzaine de fois depuis le début du projet afin de veiller à ce que le projet suive les orientations de départ et préparer les protocoles et modèles de haies brise-vent en s'arrimant aux réalités terrain.

Nous visons la participation d'environ 30 entreprises pour réaliser 16 km de haies dans un maximum de municipalités. Nous estimons à environ 55 entreprises que les clubs rencontreront afin d'obtenir l'adhésion de 30 d'entre elles à notre projet.

Grâce au financement de ce projet, les conseillers en agroenvironnement vont pouvoir préparer des plans prévisionnels pour l'ensemble des entreprises qui adhèrent au projet. Ces plans pourront être révisés par Biopterre puis compilés pour être présentés aux municipalités concernées. Avec l'accord des municipalités, des propriétaires et des clubs conseils, l'ensemble des projets pourra être planifié dans un échéancier réaliste.

Parallèlement, une demande de reconnaissance en approche collective sera réalisée pour certains secteurs concernés, afin de bénéficier de la bonification de l'aide financière du programme Prime-Vert et du programme des services-conseils.

Depuis l'automne 2020, la majorité des municipalités mitissiennes ont été consultées et il leur a été proposé d'implanter des haies sur leur territoire.

Volet 4 et 5 : implantations et entretien des haies

Finalement, nous visons la réalisation des premiers km de brise-vent en 2023. Les plans et devis finaux ainsi que l'aménagement et l'entretien des haies ne seront pas financés par le présent PARR. Elles feront l'objet de demandes de financement complémentaires au programme prime vert Volet 1 et à la fondation de la faune du Québec.

Promotion du projet

Voici des exemples d'activités auxquelles à participer ou participera ÉCO Mitis pour promouvoir le projet:

- Présentation publique du projet lors de divers événements régionaux d'organismes publics et privés: colloque environnemental, rencontre intersectorielle de développement régional (dans La Mitis et au BSL)
- 5@7 écologique avec la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis, AGA d'ÉCO Mitis, rencontres de l'UPA, etc.
- Capsules web produites par l'équipe de TV Mitis diffusées à la télévision communautaire et sur leur site Internet.
- Communiqué de presse sur l'avancement du projet.
- ÉCO Mitis partagera l'évolution du projet sur sa page FB et son site Internet.

- D'autres actions seront prises pour faire rayonner le projet et créer un effet d'entraînement, de cohésion sociale avec les producteurs agricoles pour qu'ils adhèrent avec fierté et avec le sentiment de faire une très bonne action avec le projet de brise-vent.

Ce projet écologique vise à valoriser l'agriculture et favoriser sa viabilité à long terme avec les changements climatiques.

Rédaction des rapports d'étape et final.

À la fin de chaque année financière, un rapport d'étape a été produit.

Ce rapport présente le bilan des démarches réalisées.

Ce rapport final clôture le projet.

LOCALISATION DES PROJETS: se référer aux cartes d'inventaires en annexe.

CLIENTÈLE CIBLÉE

- Entreprises agricoles de La Mitis, municipalités de La Mitis, MTQ, UPA, clubs conseils en agroenvironnement.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS

Nous avons mis en place toutes les documents et protocoles essentiels à la mise en oeuvre du projet collectif de brise-vent: protocole d'entente entre propriétaire et municipalités, modèle de rétribution, modèles de plans de haies, budget global sur 40 ans, cahier de présentation des brise-vent, etc. Plusieurs municipalités ont donné leur accord pour amorcé le démarchage avec les entreprises et préparer des plans de haies. Des entreprises ont également accepté de participer et le MTQ se prépare aussi à réaliser des haies avec ÉCO Mitis.

Les principales retombées visées par le projet sont l'amélioration de la sécurité routière pour les automobilistes circulant sur les routes situées à proximité des aménagements réalisés ainsi que la diminution des pertes de sol lors de forts vents dans les champs adjacents des plantations.

Il est aussi reconnu qu'une haie brise-vent installée en bordure d'une route ou d'un bâtiment pourra générer des économies substantielles de déneigement, de chauffage et de climatisation.

L'apport d'une diversité d'espèces végétales dans les plantations constituera aussi un gain environnemental, une amélioration de la biodiversité floristique et faunique.

Ces aménagements exigent par contre un investissement important au moment de la plantation. Des travaux d'entretien sont aussi à prévoir pendant les premières années pour assurer la survie de la plantation et certains agencements demandent de couper les branches latérales régulièrement. Une perte de superficie productive est parfois aussi nécessaire pour l'atteinte des objectifs d'un projet. De plus, il ne faut pas négliger l'importance de planifier judicieusement ce type d'aménagement pour en retirer tous les bénéfices escomptés (Tiré du CERFO, septembre 2016).

Souvent, pour qu'un aménagement de haie brise-vent soit pleinement efficace, il importe qu'il couvre une superficie suffisante et soit bien intégré dans le paysage global. Pour remplir les

objectifs visés par le projet, il est donc important qu'un nombre suffisant de producteurs agricoles participent au projet, en particulier le long d'un même lien routier problématique. La portée collective de ce projet est donc essentielle pour assurer les résultats escomptés. La présence d'un organisme dédié à la coordination de ce projet de plantations de haies brise-vent à grande échelle est certainement un élément clé du succès, dans un contexte où de nombreux organismes doivent être sollicités et les actions proposées concertées.

Finalement, ce projet est monté comme un projet pilote. Il inclut la concertation et l'implication d'un grand nombre de partenaires (municipalité, UPA, MTQ, club conseil). L'expérience acquise lors de ce projet permettra de favoriser son exportation dans d'autres territoires. L'ensemble du processus de gestion de projet pourra être réutilisé pour compléter les haies dans La Mitis, d'autres MRC du Bas-Saint-Laurent et d'ailleurs au Québec.

ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LA POURSUITE DU PROJET

Les partenaires et le conseil aviseur constate que le projet suit les étapes prévues même si les délais ont dû se prolonger pour bien se synchroniser avec les partenaires. Il est toujours très pertinent de réaliser ce projet étant donné que le contexte environnemental demeure le même et que plusieurs municipalités sont prêtes à investir dans les haies brise-vent pour la sécurité routière et réduire les coûts de déneigement.

Le démarchage auprès des producteurs, des municipalités et du MTQ ainsi que la mise en oeuvre du plan de communication sont les principales actions à faire. Le choix du mode de rétribution et les modèles de haies brise-vent à personnaliser sont prêts. Le cahier de présentation du projet Les brise-vent de La Mitis s'avère bien utile et sera mis à jour pour être imprimé à nouveau en une trentaine d'exemplaires. Le comité aviseur du projet sera également consulté au cours des étapes à venir. L'implantation des premières haies se réalisera ce printemps ou cet automne.

ÉCO Mitis continuera aussi la campagne de diffusion du projet en s'alliant de divers intervenants locaux et régionaux. Lorsque les premières haies seront implantées, une demi-journée de visite-terrain publique auxquels les producteurs, les représentants des municipalités et du MTQ et la population seront conviés. Des capsules-web seront aussi produites avec TV Mitis. Les médias sociaux et une nouvelle page web du projet seront également mis à contribution pour promouvoir les brise-vent et ainsi augmenter la participation des entreprises agricoles.

L'ouverture actuel du fonds vert régional à la fondation de la faune par le Ministère des Transports du Québec amènera plusieurs possibilités d'implantation de haies à court et moyen terme dans La Mitis sur les tronçons de routes de juridiction provinciale ayant une problématique de viabilité hivernale.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

Nous avons modifié le budget de sorte de diminuer les frais de transport afin d'équilibrer les dépenses du projet non-budgétées d'impression des cahiers de présentation du projet pour les producteurs agricoles rencontrés par les firmes en agronomie.

Nous avons modifié le délai d'implantation des haies brise-vent d'au moins une année afin d'être en phase avec le milieu et c'est la seule manière de parvenir à l'implantation, car nous ne pouvons pas aller plus vite que la vitesse de nos partenaires. Cela étant, nous nous assurerons ainsi d'être optimal dans la réalisation du projet et la pérennité des haies brise-vent.

Nous avons consacré nos efforts dans le cadre de ce PARR à bien mettre en place les outils et le système des Brise-Vent de La Mitis. Ce projet permet la consultation des différents partenaires de manière continue afin de créer une mécanique de projet arrimé en particulier avec le contexte financier des municipalités et des entreprises agricoles. D'autres demandes de financements, telles une demande d'un nouveau PARR et à MRC de La Mitis, pourront permettre la continuité du projet Les brise-vent de La Mitis initié et géré par ÉCO Mitis.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Marie-Claude Hamel
Directrice d'ÉCO Mitis

418.750.1985

info@ecomitis.org
www.ecomitis.org

317 rue Principale, Saint-Octave-de-Métis QC, G0J3B0

DOCUMENTS EN ANNEXE

https://drive.google.com/drive/folders/117pm_nalEQtcXltc11s-ZOIX_IOcd5wA?usp=share_link